



182230 - Pourquoi récitons-nous la prière abrahamique bien que le Coran nous donne l'ordre de prier pour le Prophète Muhammad seul?

question

Nous avons reçu l'ordre de réciter la prière abrahamique conçue comme suit: «Seigneur! Béni Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham. Tu es Digne de louanges et Glorieux. Seigneur! Répands Ta bénédiction sur Muhammad et sur sa famille comme Tu l'a répandue sur Abraham et la famille d'Abraham. Tu es Digne de louanges et Glorieux.»

En plus, nous voyons Allah Très-haut dire dans le Coran: **Certes, Allah et Ses Anges prient sur le Prophète; ô vous qui croyez priez sur lui et adressez (lui) vos salutations.** (Coran,33:56). Nous voyons ainsi que le versets du Coran ne nous donnent pas l'ordre de prier pour Abraham mais juste pour le Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui).

L'ajout que constitue la prière pour Abraham et la famille d'Abraham+ la prière pour le Prophète et sa famille ne constituent-elles pas un dépassement des prescriptions du Saint Coran, donc une violation de l'ordre d'Allah?

Ne glorifions nous pas Abraham (psl) et l'élevons à un rang supérieur à celui de notre Prophète Muhammad (Bénédiction et salut soient sur lui) quand nous disons :«Bénis Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as bénis Abraham et la famille d'Abraham. J'espère recevoir un éclaircissement.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, il n'est pas permis au musulman d'établir une différence entre l'application des dispositions du Coran et l'application des dispositions de la Sunna vérifiée. Car Allah lui a donné l'ordre de se conformer à ce qui provient du Messager (Bénédiction et salut soient sur lui) en



disant: Prenez ce que le Messager vous donne; et ce qu'il vous interdit, abstenez-vous en; et craignez Allah car Allah est dur en punition... (Coran,59:7). Le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a dit: En vérité, j'ai bien reçu le Coran et son équivalent en plus. (Rapporté par at-Tirmidhi,2664 et jugé bon par lui et par al-Albani dans Sahihi at-Tirmidhi. Voir le sens du hadith dans la réponse donnée à la question n° [128162](#).

Deuxièmement, la Sunna prophétique clarifie et explique le Coran. Le musulman ne peut pas ne pas comprendre et appliquer les ordres du Coran et ceux de la Sunna prophétique qui expliquent exhaustivement les dispositions à travers leurs dimensions quantitative, qualitative, temporelle et spatiale.

La question posée par le frère illustre ce que nous disons. Voici un ordre donné par Allah Très-haut pour prier pour le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) mais comment s'y prendre? Le caractère sommaire de la mention du comment avait conduit les augustes compagnons du Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) à s'adresser à lui, histoire de l'interroger sur la modalité de la prière qui leur était demandée. Il leur donna la réponse citée par le frère, auteur de la présente question.

Abou Massoud al-Ansaari dit: «Le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) vint nous rejoindre alors que nous nous trouvions en réunion chez Saad ibn Oubada. Bachir, fils de ce dernier dit: Allah très-haut nous a donné l'ordre de prier pour toi, comment le faire?

Le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) se tut et nous souhaitâmes que la question ne lui fût jamais posée. Après une pause, il dit: dites: Seigneur! Béni Muhammad et la famille de Muhammad comme Tu as béni Abraham et la famille d'Abraham. Tu es Digne de louanges et Glorieux. Seigneur! Répands Ta bénédiction sur Muhammad et sur sa famille comme Tu l'as répandue sur Abraham et la famille d'Abraham. Tu es Digne de louanges et Glorieux. Puis vous saluez comme vous l'avez appris (Rapporté par Mouslim,405).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: c'est un renvoi à l'ordre donné par Allah Très-haut en ces termes: et adressez (lui) vos salutations. (Coran,33:56) concernant la



manière d'exprimer la prière? On en déduit que celui qui reçoit un ordre sans savoir comment l'exécuter doit interroger le donneur de l'ordre pour savoir ce qu'il doit faire.» Extrait de Charh Mouslim (4/124).

Ceci ne s'applique pas uniquement à la manière de prier pour le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) car il s'étend à tout son apport qui n'est pas précisé dans le saint Coran. Le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) a donné une réponse de nature à élucider cette fausse objection.

Abou Dawoud (4604) a rapporté d'après al-Miqdam ibn Mady Karibque le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) a dit: **J'ai reçu le livre et son équivalent en plus. Il s'en faut de peu pour qu'un homme bien rassasié et installé sur son canapé vous dise: prenez pour licite ou pour illicite ce que vous trouvez décrit comme tel dans le Coran. Attention! La viande de l'âne domestique ne vous est pas licite. Il en est de même de toute bête munie de dents canines. On ne garde pas un objet perdu ramassé qui appartient à un résident régulier, à moins qu'il puisse s'en passer. Quand un hôte descend auprès de gens, ils lui doivent l'hospitalité. S'ils ne la lui offrent pas, il a le droit de la leur réclamer.** (Jugé authentique par al-Albani dans Sahihi al-Dajameh (2643).

Cela dit, vous pouvez méditer la parole du Très-haut: **Et vers toi, Nous avons fait descendre le Coran, pour que tu exposes clairement aux gens ce qu'on a fait descendre pour eux et afin qu'ils réfléchissent.**

Troisièmement, votre objection suscitée par la prière abrahamique est bien connue et très ancienne. Car Ibn al-Arabi al-Maliki (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **L'expression : comme Tu as béni Abraham est très problématique. En effet, Muhammad étant supérieur à Abraham, comment ce dernier lui devient supérieur de sorte qu'on demande de l'élever à son rang? La question a fait l'objet de beaucoup d'interprétations dont les plus importantes sont au nombre de dix qu'il a cités toutes.** Extrait d'ahkam al-Qour'an (3/624).

Al-Hafedz Ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde) a choisi l'avis selon lequel le



particule de comparaison 'kaaf' employé dans l'expression: **comme Tu as** est à prendre au sens propre mais cette comparaison n'implique pas que celui auquel on compare un autre lui est supérieur.. Ibn Hadjar poursuit: l'expression ' comme Tu as béni la famille d'Abraham' signifie puisque Tu as déjà béni Abraham et sa famille, nous Te demandons de bénir a fortiori Muhammad et la famille de Muhammad. Ceci permet d'élucider l'objection bien connue selon laquelle le superlatif implique la supériorité de la première partie à la seconde.

La réponse se résume ainsi: la comparaison en question ne consiste pas à opposer un parfait à un plus parfait ,mais elle vise à exhorter (les gens...) ou à expliquer ce qui n'est pas connu en passant par ce qui l'est parce que étant devant nous. Ce qui en revient à Muhammad (Bénédictio et salut soient sur lui) est plus fort et plus parfait.» Extrait de fateh al-Bari (8/534).

Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) juge mieux argumenté que la lettre kaaf soit employé dans le sens de la justification et non celui de la comparaison. Le Cheikh dit:« Pour certains ulémas, le kaaf sert à justifier. Il s'agit d'implorer l'acte précédent d'Allah pour la concrétisation de l'acte suivant. Ceci veut dire: puisque Tu as accordé Ta grâce à Abraham, accorde la maintenant à Muhammad et à sa famille. Ce qui n'implique pas qu'il y ait deux choses dont l'une est comparée à l'autre.

Si quelqu'un dit: **Le kaaf peut il être employé pour introduire une justification?** Nous disons: oui, il l'introduit. Voici des exemples tirés de propos des ulémas et des grammairiens:

utilise le particule kaaf pour introduire une comparaison

parfois on l'emploie encore pour introduire une justification

L'expression : parfois on l'emploie encore pour introduire une justification

est assez édifiante. Quant à l'exemple coranique, on le trouve dans la parole du Très-haut: **Ainsi, Nous avons envoyé parmi vous un messenger de chez vous qui vous récite Nos versets,,** (Coran,2:151). Le kaaf est employé ici dans le sens de la justification comme il est déjà dit. C'est aussi le cas dans la parole du Très-haut: **Et invoquez-Le comme Il vous a montré la bonne voie,**



quoiqu'auparavant vous étiez du nombre des égarés. (Coran,2:198). C'est-à-dire puisqu'il vous a guidé. Il peut toutefois être employé ici encore dans le sens de la comparaison: évoquez Le de la manière qu'Il vous a inspirés.

Cet avis selon lequel le kaaf employé dans la phrase : **comme Tu as béni...** introduit une justification avec le sens de l'évocation d'un acte précédent dans l'espoir de la voir suivi par un acte suivant. Voilà l'avis juste inopposable.» Extrait de charh al-moumt'i alaa zaad al- moustaqnaa (3/166-165).

Allah le sait mieux.